

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'EIVP DU 2 JUIN 2014**

Délibération du Conseil d'administration du 26 juin 2014

Affichée au siège de la Régie le 30 juin 2014

Et transmise au représentant de l'Etat le 1^{er} juillet 2014

Reçue par le représentant de l'Etat, le

Membres du Conseil :

Présents ou représentés

Mme Marie-Christine Lemardeley, adjointe au maire chargée de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante,

M. Mao Peninou, adjoint au Maire chargé de toutes les questions relatives à la propreté, l'assainissement, à l'organisation et au fonctionnement du Conseil de Paris ayant donné pouvoir

M. François Dagnaud, Maire du XIXème arrondissement,

M. Jérôme Gleizes, conseiller de Paris,

M. Didier Guillot, conseiller de Paris,

M. Armel de La Bourdonnaye, directeur de l'Ecole des Ponts ParisTech,

M. Laurent Descottes, Président de l'AIVP, ayant donné pouvoir,

M. Jean-Pierre Auger, président des AITF, ayant donné pouvoir,

Melle Heloise Jacob, représentante des élèves

M. Guillaume Darsin, représentant des élèves

Absents :

Mme Florence Berthout, Maire du Vème arrondissement

M. Franck Lefevre, conseiller de Paris,

Mme Béatrice Lecouturier, Maire du XVIème arrondissement

M. Laurent Carraro, représentant le Directeur de l'enseignement supérieur du ministère en charge de l'enseignement supérieur

M. Daniel Laguet, Président du Conseil de perfectionnement de l'EIVP

Ont également assisté à la réunion :

M. Régis Vallée, directeur de l'EIVP,

Mme Eugenia Llamas, directrice de l'international,

Mme Geneviève Guinard, secrétaire générale adjointe,

Mme Isabelle Tavernier, responsable du département architecture et de la formation EPSAA

Mme Laurence Berry, future secrétaire générale,

M. Marc Gayda, secrétaire général,

M. Youssef Diab, directeur scientifique,

M. Emmanuel Natchitz, directeur de la formation continue,

M. Pierre-André Vaquin, cabinet de Mme Lemardeley,

M. Amaury Gaillard, cabinet de M. Mao Peninou,

Mme Margaux Le Carrer, DDEEES

M. Laurent Kandel, DDEEES,

La séance est ouverte à 10 h 10.

Après un tour de table il est constaté que le quorum requis est atteint. Parmi les membres présents il est convenu que la Présidence de séance sera assurée par **Mme Marie-Christine Lemardeley**, adjointe au Maire chargée de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante.

Il est demandé au directeur de l'EIVP de présenter l'Etablissement pour que l'ensemble des membres du Conseil puissent apprécier l'environnement de l'Ecole.

Régis Vallée rappelle que l'EIVP est la seule école à délivrer un diplôme d'ingénieur en Génie Urbain. Créée en 1959, elle s'est ouverte aux élèves non fonctionnaires de la Ville de Paris en 1986. Elle est aujourd'hui en pleine expansion avec la mise en œuvre de nouvelles formations (licence professionnelle, diplôme d'établissement DAUCEQ, masters spécialisés,...). Rattachée par décret du 11 mai 2011 à l'Ecole des Ponts ParisTech, elle est membre de la ComUE d'Université Paris Est et membre d'Advancity. Les formations dispensées favorisent l'approche de la Ville durable à tous les niveaux. Il présente le cycle décisionnel et stratégique permettant de gérer la ville durable et de cerner les enjeux du Génie urbain.

Avec plus de 460 étudiants dont 42% de filles, le campus de Rebeval offre des formations diversifiées allant de post bac (formation d'assistant d'architecte) au doctorat en passant par la formation d'ingénieur. Les étudiants fonctionnaires représentent 18 % des effectifs et le développement de l'International concerne maintenant plus de 20 % des effectifs et représente un enjeu important pour l'Ecole qui développe des partenariats (24 accords avec des universités et 16 doubles diplômes avec 6 établissements en Espagne, au Maroc, aux Etats-Unis et en Australie. **Marie-Christine Lemardeley** rappelle que la Maire de Paris, Anne Hidalgo vient d'aller à New York et souhaite renforcer des synergies entre l'EIVP et les établissements d'enseignement supérieur de New York. **Eugenia Llamas**, directrice de l'International, précise qu'un accord est en cours de négociation avec New York University - Polytechnic New York et sera prochainement soumis au Conseil. **Régis Vallée** poursuit soulignant les liens avec les entreprises, l'importance des stages dans les formations. Il évoque les débouchés professionnels de la formation d'ingénieur et conclut sur l'engagement de l'Ecole sur la recherche au sein de la ComUE UPE et dans le cadre du rapprochement EIVP-Ecole des Ponts ParisTech tant au sein du conseil scientifique (fusion des deux conseils engagée), que des travaux de laboratoires. Enfin, les formations continues constituent autant d'ouvertures de l'EIVP.

Sont ensuite présentées les missions d'organisation et du management du Conseil d'administration, les différents Conseils (conseil scientifique, conseil de perfectionnement (par filière), conseil de la vie étudiante (par filière) qui assistent le Président, le directeur et le conseil d'administration. Cette présentation achevée, **Marie-Christine Lemardeley** précise qu'elle a eu l'occasion de rencontrer la mission d'experts de l'AERES dans le cadre de l'audition de l'EIVP et de l'Ecole des Ponts ParisTech à l'occasion de l'évaluation des établissements. Elle a noté que le développement de l'Ecole avait intéressé l'AERES qui trouvait positif le développement de l'EIVP, l'accroissement des échanges entre Ecoles, l'International et rappelle que la feuille de route qui lui a été donnée par la Maire de Paris prévoyait le développement de ces actions et de faciliter le rapprochement entre les écoles de la Ville (EIVP, EPSAA, Ecole Du Breuil). Elle propose d'aborder l'ordre du jour.

Approbation du compte rendu de la séance du 7 mars 2014

Le compte rendu a été adressé aux participants. Aucune observation n'étant formulée, il est mis aux voix et approuvé moins deux abstentions, la séance étant organisée par le conseil d'administration sortant.

2014 – 014 – Election du Président du Conseil d'administration

Marie-Christine Lemardeley rappelle les conditions d'élection du Président de l'EIVP. Elle précise que le code de déontologie adoptée par les élus interdit désormais à un adjoint sectoriel de prendre la Présidence d'un organisme dont il assure par ailleurs la tutelle. Elle demande si des candidatures sur la fonction de Président sont proposées. **Didier Guillot** se porte candidat.

Invité à se présenter, il rappelle qu'il a été adjoint à la vie étudiante dans la mandature précédente. Agé de 46 ans, il a fait ses études à Lyon (IEP) puis à Paris 1 Panthéon Sorbonne avec une maîtrise de

sciences politiques. Collaborateur d'élu au Conseil régional d'Ile de France sur les secteurs des transports, de l'aménagement du territoire et de la politique de la Ville, il a, de 2001 à 2008, été en charge pour l'adjoint à la sécurité des relations avec la Préfecture de Police. En tant qu'élu du XVIII^e, il a travaillé sur la problématique du Campus Condorcet, il est membre de l'Université de Paris XIII. Sur la demande de Jean Louis Missika, ancien président de l'EIVP, il travaille des dossiers d'urbanisme sur la compétitivité de la Ville, il siège au conseil d'administration de l'APUR et de sociétés d'économie mixte.

Armel de La Bourdonnaye demande au candidat comment il voit le développement de l'EIVP en tant que Président de l'EIVP. **Didier Guillot** souhaite poursuivre ce qui a été engagé par l'équipe précédente à l'International et, notamment par Jean Louis Missika en faveur de la recherche et de mettre en œuvre le projet de rapprochement entre les Ecoles dans le cadre des enjeux de la future métropole de Paris.

Geneviève Guinard soumet remarque sur la réflexion à conduire pour renforcer l'autonomie de l'Ecole par une réforme du statut de la Régie pour la mettre à égalité avec d'autres écoles d'ingénieur de l'Etat et pour permettre aux élèves-ingénieurs fonctionnaires de la ville de Paris une poursuite en thèse de doctorat par la révision de leur statut. **Didier Guillot** atteste qu'il a connaissance de ces points. **Marie Christine Lemardeley** estime qu'il n'y a pas de contradiction entre l'Ecole de la Ville de Paris et une participation active à la ComUE et au rapprochement avec l'Ecole des Ponts ParisTech. **François Dagnaud** rappelle qu'après l'arrivée de l'Ecole sur son nouveau site, il a souhaité engager un partenariat fort entre l'Ecole et la Mairie d'arrondissement permettant aux acteurs locaux de bénéficier de l'expérience et de l'expertise de l'Ecole et, en retour, de proposer aux élèves un terrain d'expérimentation. Dans ce cadre, il doit prochainement recevoir une délégation pour lui présenter les résultats d'une étude de requalification d'espace public (Place Fiszbin). **Didier Guillot** souligne que l'installation de l'EIVP à Rebeval entre dans la volonté de la Ville de renforcer la place de l'enseignement supérieur dans le Nord Est parisien qui trouvera pleinement sa justification avec l'ouverture des résidences étudiantes dans le XIX^e et XX^e et dans le projet du Campus Condorcet. **Armel de La Bourdonnaye** souligne que l'EIVP travaille avec l'ENSAPB, installée boulevard de la Villette, qui fait également partie de la ComUE UPE.

Marie-Christine Lemardeley propose de passer à l'élection du président, laquelle est prévue à bulletin secret. Les bulletins sont remis aux membres du Conseil par le secrétaire général. Le scrutin clos, il est demandé à Héloïse Jacob de venir dépouiller les bulletins avec Marie-Christine Lemardeley et Didier Guillot. Dix votants étaient présents. 10 bulletins ont été remis. L'ouverture des bulletins fait apparaître 10 voix en faveur de Didier Guillot.

Marie Christine Lemardeley proclame l'élection de Didier Guillot à la présidence de l'EIVP et confie au nouveau président la direction des débats.

Didier Guillot remercie les votants et revient à l'ordre du jour.

2014 – 015 – Délégation au Président du Conseil d'administration des matières visées aux articles L 2122-22, R2221-24, R 2221-53 et R2221-57 du Code général des collectivités territoriales

Didier Guilot demande au secrétaire général de rapporter le projet.

Après élection du Président de la Régie, les articles L 2122-22, R2221-24, R 2221-53 et R2221-57 du Code général des collectivités territoriales donnent la possibilité au Conseil d'administration de déléguer au Président du Conseil la pour une période déterminée les compétences suivantes :

- de prendre toutes les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et services qui peuvent être passées en la forme de marché négocié en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget.
- à décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- à passer les contrats d'assurances,
- à créer les régies comptables d'avances et de recettes nécessaires au fonctionnement de la régie
- à accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges,

- à fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- d'intenter au nom de la régie des actions en justice ou de défendre la régie dans les actions intentées contre elles, notamment au sens des articles 2132-1 à 3
- de renouveler l'adhésion de la Régie à des associations. La première adhésion demeure de la compétence de l'assemblée délibérante. Je vous propose de mettre en œuvre cette possibilité de délégation

Par ailleurs, la plupart des attributions du directeur relevant de votre compétence, je vous demande l'autorisation d'inclure les délégations correspondantes pour me permette dès la notification de cette délibération au contrôle de légalité de lui donner les moyens d'exercer ses responsabilités. Aucune intervention n'étant sollicitée, le projet est mis aux voix et est approuvé à l'unanimité.

2014 – 016 – Constitution de la Commission d'appel d'offres de la Régie

Didier Guillot demande au secrétaire général de rapporter le projet

Le Code Général des collectivités territoriales, qui régit le fonctionnement de notre Régie et, notamment, son article R 2221-24 dispose que les marchés de travaux, transports et fournitures sont soumis aux règles applicables aux marchés de la Commune. La Ville de Paris, créatrice de la régie, est assujettie au Code des marchés publics qui s'applique donc à notre régie. Conformément aux dispositions des articles 22 et 23 du Code des marchés Publics, il est institué une Commission d'Appel d'Offres de la Régie EIVP. En application de l'article 22 du Code des Marchés publics, cette commission est présidée par le Président du Conseil d'administration et comporte deux membres désignés par le Conseil.

Elle comprend également deux membres titulaires qui doivent être désignés parmi les membres du Conseil et deux membres suppléants, également désignés parmi les membres du Conseil.

Par ailleurs, il est prévu par le règlement intérieur que participent avec voix consultative aux travaux de la Commission :

- L'agent comptable, représentant le comptable public,
- le secrétaire général ou son représentant,
- le représentant du directeur départemental de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes y siègent avec voix consultative.
- le cas échéant, un représentant des services compétents pour suivre l'exécution de travaux ou, un représentant désigné par l'autorité compétente lorsque les travaux sont subventionnés par une collectivité ou par l'Etat.
- le directeur de l'EIVP ou son représentant.

Il vous est proposé de désigner les deux membres titulaires, les deux membres suppléants et d'approuver la constitution sous cette forme de notre Commission d'appel d'Offres. **Marie-Christine Lemardeley** demande si des candidatures se présentent parmi les membres du Conseil. **Jérôme Gleizes** et **Armel de La Bourdonnaye** se proposent au titre des candidats titulaires. **François Dagnaud** se propose comme suppléant. **Didier Guillot** souhaiterait que le second poste soit occupé par un représentant des élèves. Cette proposition est acceptée par ceux-ci. Il est mis aux voix la désignation des membres de la Commission d'appel d'offres un vote préalable adopté à l'unanimité de procéder à la désignation par vote ouvert et non à bulletin secret. La liste proposée est de désigner :

- Au titre des titulaires, **Jérôme Gleizes** et **Armel de La Bourdonnaye**
- Au titre des suppléants, **François Dagnaud** et **un représentant des élèves**.

Mise aux voix ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

2014– 017 – Modalités de passation des marchés et organisation de la Commission Interne des Marchés

Didier Guillot demande au secrétaire général de rapporter le projet.

Votre Conseil d'administration vient de constituer la Commission d'Appel d'Offres de la Régie qui a pour mission de veiller à la conformité des procédures mises en œuvre pour la passation des marchés de la Régie. Par ailleurs, vous avez bien voulu m'accorder par délibération 2014-015, adoptée lors de la présente séance accorder délégation au Président pour la durée de mon mandat afin de prendre toutes les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et services qui peuvent être passés en la forme de marché négocié en raison de

leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget. Cette délégation donne au Président la qualité de personne responsable des marchés (PRM) pour les marchés de travaux, de fournitures et de services conformément aux dispositions issues de l'application du Décret n° 2011- 1853 du 09 décembre 2011 modifiant certains seuils du code des marchés publics et de la loi 2012- 387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives et, notamment à son article 118,

Dans ce cadre, le président propose l'adoption de règles pour la passation des marchés à procédure adaptée de fournitures et services (plafonnés à 207 000 € HT) et de travaux (plafonné à 5 350 000 € HT). En outre, il est proposé de mettre en place une commission interne des marchés qui rendra compte annuellement de son action à la CAO et au conseil d'administration.

Aucune intervention n'étant sollicitée, le projet est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question diverse évoquée, le Conseil est clos à 10 h 55. Le prochain Conseil se tiendra le 26 juin 2014 à 14 heures, salle du Conseil à l'EIVP.